



Portrait

M. C..... ,
propriétaire



« En fait, c'est après une discussion avec les services de la DRIHL de Seine-Saint-Denis, que j'ai connu le dispositif Solibail.

J'ai rénové un appartement et reçu le tiers du total des travaux en subvention.

La déduction fiscale, la garantie d'un loyer payé pendant trois ans, la remise en l'état initial rendent tout à fait possible l'effort que je consens sur le niveau du loyer. Et, évidemment, je partage l'aspect solidaire de Solibail.

C'est vrai que l'appartement est bien situé, dans un quartier agréable et bien desservi par les transports en commun.

J'aurais sans doute hésité si le dispositif n'était pas garanti par l'État, mais là, vraiment, c'est sans risque ! »



Pour vous renseigner en Ile-de-France,
un n° Azur :
0 810 90 18 85

un site internet

[drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/
rubrique "Se loger"](http://drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/rubrique%20Se%20loger)



DIRECTION RÉGIONALE
ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

Vous êtes propriétaire d'un logement



Louez **sans souci** avec Solibail

Le dispositif d'État solidaire pour l'accès au logement

Une **triple sécurité** :

- Un rendement sûr et attractif,
- Une gestion professionnelle,
- Une location sécurisée.





Présentation du dispositif

Le propriétaire loue son bien immobilier à une association conventionnée par la Préfecture d'Ile-de-France pendant trois ans.

L'association locataire y loge des ménages aux revenus modestes actuellement hébergés de façon précaire.



Les conditions d'entrée

Le logement doit :

- être libre et non meublé ;
- respecter les normes d'habitabilité en vigueur ;
- être situé en Ile-de-France, hors Paris ;
- être de type T2, T3, T4 ou T5 ;
- respecter un loyer fixé par référence aux prix du marché et plafonné.



Les avantages

Avec Solibail, vous bénéficiez

d'un rendement sûr et attractif :

- Paiement mensuel des loyers et des charges locatives ;
- Pas de risques de vacance ;
- De possibles déductions fiscales jusqu'à 70% de vos revenus locatifs.

d'une gestion professionnelle :

- Prise en charge de l'entretien courant du logement ;
- Suivi administratif et social de l'occupant ;
- Un interlocuteur durant toute la durée du bail.

d'une location sécurisée :

- Remise en l'état initial du logement ;
- Prise en charge des incidents locatifs ;
- Garantie d'une occupation paisible du logement ;
- Garantie de récupérer le logement à l'issue du bail.



Portrait



M^{me} K..... , locataire

Deux enfants de 6 et 1 an, Aubervilliers

« En arrivant dans cet appartement, je n'y croyais pas tellement c'était surréaliste. Après la galère de l'hôtel, ici mes enfants sont en sécurité, ils ne sont plus fatigués, ils ont une chambre et des copains d'école.

Je travaille et je perçois les aides au logement.

Je paie ma redevance par prélèvement automatique mensuel à l'association, et je sais que l'Etat complète le montant du loyer à hauteur de 50 euros.

Madame T...(*) passe tous les mois.

On fait le tour de l'appartement, on gère ensemble mon budget.

Elle s'est occupée de nous trouver un logement social. J'ai retrouvé une vie normale ici et je sais qu'après 18 mois, je vais pouvoir m'installer définitivement ».

(*) représentante de l'Association.

